



INFO MATINALE
JEUDI 4
NOVEMBRE
8H - 10H

PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE,

VOS CRÉATIONS
SONT-ELLES BIEN
PROTÉGÉES ?



inpi
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE

1



CO 46-01

PRISES DE NOTES COMPLEMENTAIRES

Le dépôt de brevet repose sur l'aspect de nouveauté absolue dans le temps et l'espace.

Marques, brevets d'invention, dessins et modèles sont des titres de propriété industrielle.

Le droit d'auteur protège automatiquement une création artistique (mais il faut un minimum de preuve pour prouver la date de création. Par exemple, le dépôt d'une enveloppe e-solo à 15€ est une solution simple qui va en ce sens.

Il faut avoir conscience que la propriété industrielle est omniprésente. Il est absolument nécessaire de s'en préoccuper (au moins être en veille sur ce qui existe sur le marché pour ne pas faire de la contrefaçon involontaire "contrefaçon de bonne foi" ou pour défendre ses intérêts) malgré les investissements qu'elle représente.

L'investissement est à planifier de manière raisonnable pour bénéficier d'un retour à la hauteur des enjeux d'une innovation.

"Si vous n'allez pas à la propriété industrielle, elle viendra à vous !" Attention aux jugements, les amendes et les dommages et intérêts qu'il peut y avoir en cas de contrefaçon...

Il y a un cadre juridique à mettre en place pour que les choses soient bien claires entre les différentes parties. Il paraît essentiel de se faire aider par des cabinets d'avocats, de juristes, notaire ou d'expert en propriété intellectuelle.

On ne protège pas les idées mais la matérialisation concrète des idées.

Un brevet peut protéger un process de fabrication, des matériaux (issus d'un procédé nouveau).

Une marque est un couple signe-produit.

Dépôt de brevet : coût de procédure à payer l'INPI + honoraires du cabinet de juristes qui va aider dans l'écriture : 4000-5000 euros en moyenne.

Si l'entreprise est une PME, elle a droit à une réduction de -50% sur les taxes INPI mais l'accompagnement d'un juriste est absolument nécessaire pour que l'écriture soit efficace (finalement, c'est ce qui coûte le plus cher aux entreprises).

Ensuite, il y a une redevance de 19 à 49 euros chaque année pour le renouvellement du titre (sur les 5 premières années).

Pour un dépôt de brevet à l'international, les frais de traduction sont à rajouter (c'est ce qui coûte finalement le plus cher). Jusqu'à 100-150 k euros parfois. Mais là encore, il faut que la zone géographique choisie soit raisonnable en fonction de ses moyens.

Quoi qu'il arrive, dans une entreprise qui innove beaucoup et régulièrement, il est important de budgéter la propriété industrielle.



